Le Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD)

PLUm
plan local d'urbanisme métropolitain
Tours métropole Val de Loire

Orientation n°3

UN TERRITOIRE ATTENTIONNÉ, QUI CULTIVE SES RICHESSES ENVIRONNEMENTALES, PATRIMONIALES ET PAYSAGÈRES

La Métropole veut s'appuyer sur les atouts de son territoire pour renforcer le bien-être de ses habitants dans leurs vécus au quotidien. Cela implique de valoriser les paysages dans leur grande diversité, de protéger les biens communs environnementaux et patrimoniaux ainsi que les ressources naturelles et de développer l'agriculture de proximité. Cela suppose également d'abaisser le niveau des nuisances et des risques, d'organiser le maillage des équipements au bénéfice de la santé.

Garantir un urbanisme favorable à la santé

La Métropole entend mobiliser tous les outils d'aménagement pour créer un cadre favorable à la santé physique, mentale et sociale de ses habitants.

- ☐ **Mieux habiter :** lutter contre la précarité énergétique, résorber l'habitat indigne, adapter les constructions aux périodes de canicule
- ☐ **Assurer un maillage des équipements et des services au bénéfice du bien-vivre et de la santé :** bien desservir les équipements et services de santé, favoriser la mobilité active, améliorer l'accès aux espaces de nature et de plein air
- ☐ **Améliorer la qualité de l'air et des sols, limiter l'exposition des habitants aux risques, aux nuisances et aux différentes pollutions :** développer le réseau de transport collectif et les modes actifs, veiller à la localisation des activités nuisantes et polluantes, préserver les zones de calme et diminuer les nuisances sonores, prendre en compte la gestion des déchets dans les aménagements

Favoriser la diversité et la complémentarité des agricultures

La prise en compte des espaces agricoles fait partie intégrante du projet d'aménagement métropolitain. L'intérêt de la population pour les circuits courts renforce les enjeux de promotion et de développement d'une agriculture de proximité, respectueuse de l'environnement et productive partout où elle peut s'implanter.

- ☐ **Protéger les terres agricoles et viticoles**
- ☐ **Asseoir le Projet Alimentaire Territoriale de la Métropole pour renforcer l'autonomie alimentaire** (maraîchage périurbain, micro-fermes urbaines, jardins partagés et collectifs…)
- ☐ **Faciliter la diversification économique des exploitations agricoles :** développer l'accueil à la ferme, les points de vente directe, la production d'énergies vertes et de matériaux biosourcés
- ☐ **Accompagner les agriculteurs dans l'adaptation au dérèglement climatique**
- ☐ **Mieux gérer la cohabitation entre les espaces cultivés et les espaces résidentiels :** favoriser le retrait des constructions, protéger les espaces d'agrément (jardins, terrasses) au contact des espaces cultivés

Préserver la qualité des ressources naturelles

L'eau, le sol et l'air sont des ressources essentielles au bon fonctionnement de notre territoire : elles participent à notre écosystème. Ces ressources doivent être considérées comme précieuses et traitées comme tel au risque de voir le cadre de vie et notre environnement se dégrader et être plus fragiles face aux dérèglement climatique.

- ☐ **Reconnaître les services écosystémiques des sols**
- ☐ **Agir en faveur de la qualité de la ressource en eau préservée**
- ☐ **Reconnaître les sols comme une ressource vivante, limitée et non renouvelable**
- ☐ **Agir en faveur de la qualité de l'air**

Préserver et révéler le patrimoine, élément majeur de la qualité singulière du territoire

La Métropole souhaite que chaque acte d'aménagement et participe à la mise en valeur des séquences patrimoniales bâties et paysagères reconnues et protégées.

- ☐ **Préserver et révéler les patrimoines exceptionnels du territoire** (Val de Loire inscrit à l'UNESCO, secteurs patrimoniaux remarquables de Luynes et Rochecorbon)
- ☐ **Valoriser et mettre en scène les patrimoines et les paysages ligériens :** préserver et rétablir les points de vue, panoramas et belvédères

Valoriser les identités plurielles de la Métropole et les paysages du quotidien

Le paysage bâti du quotidien doit être considéré comme un bien commun. Il s'agit à la fois de garder la diversité des ambiances et des identités mais également d'intervenir sur les séquences paysagères déqualifiées ou dégradées.

- ☐ **Conserver l'identité des centres et des quartiers, des tissus bâtis ruraux et des petits patrimoines**
- ☐ **Requalifier les paysages du quotidien**

Affirmer le paysage et le patrimoine dans le développement du territoire

L'ambition de garder un cadre de vie d'une grande qualité doit se révéler dans les nouveaux projets d'aménagement et participer à l'attractivité touristique du territoire.

- ☐ **Porter une ambition architecturale et urbaine sur les sites de projets et construire les paysages bâtis de demain**
- ☐ **Accompagner la stratégie touristique du territoire :** préserver les moteurs et les attracteurs touristiques (itinéraire Loire à vélo et itinérance douce, fleuve et paysages ligériens, terres viticoles, patrimoine architectural…)

www.tours-metropole.fr/plum

Tours métropole Val de Loire